

N° 131
SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021-2022

19 juillet 2022

PROJET DE LOI

autorisant l'approbation
de la convention de coopération judiciaire internationale
entre le Gouvernement de la République française
et l'Organisation des Nations unies,
représentée par le
Mécanisme international, impartial et indépendant pour la Syrie
(Texte définitif)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (15^e législature) : 4696, 4914 et T.A. 775.

Sénat : 417, 760 et 761 (2021-2022).

Article unique

Est autorisée l'approbation de la convention de coopération judiciaire internationale entre le Gouvernement de la République française et l'Organisation des Nations unies, représentée par le Mécanisme international, impartial et indépendant pour la Syrie, signée à Genève, le 29 juin 2021, et dont le texte est annexé à la présente loi ⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 19 juillet 2022.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

⁽¹⁾ Voir le document annexé au projet de loi n° 4696 (AN – 15^e législature).